



**Mémoire soumis dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2026
du ministère des Finances du Canada**

Le 8 septembre 2026

**Personne-ressource : Kristina Farrell, directrice générale
Aliments et boissons Canada
kristina.farrell@fbc-abc.com**



À propos du secteur canadien de la fabrication d'aliments et de boissons

Aliments et boissons Canada – Food and Beverage Canada (ABC-FBC) est l'association sectorielle nationale qui représente les fabricants d'aliments et de boissons du Canada. En collaboration avec ses associations provinciales et régionales partenaires, ABC-FBC plaide en faveur de politiques qui renforcent la compétitivité, la résilience et la croissance à long terme du secteur de la fabrication d'aliments et de boissons au Canada.

Le secteur canadien de la fabrication d'aliments et de boissons est **le plus grand secteur manufacturier et le plus important employeur manufacturier au pays**. En 2025, il a généré un PIB d'environ 35,1 milliards de dollars, employé plus de 318 000 Canadiens et exporté des produits d'une valeur de 60,2 milliards de dollars. Il représente environ **18 % du PIB du secteur de la fabrication et 20 % des emplois dans ce secteur**, et constitue un marché intérieur essentiel pour la production agricole canadienne.

Un maillon essentiel de la chaîne de valeur

Le secteur de la fabrication d'aliments et de boissons n'est pas qu'un simple ensemble d'usines. C'est un maillon essentiel qui fait le pont entre l'agriculture canadienne et les consommateurs, les détaillants, les clients du secteur de la restauration et les marchés d'exportation qui, en fin de compte, achètent ce que le Canada produit. En effet, nos fabricants transforment les ingrédients et produits agricoles en aliments et boissons dont la population canadienne dépend jour après jour. Parallèlement, ils créent des emplois, soutiennent nos collectivités et permettent de conserver encore plus de valeur économique au Canada.

Par conséquent, la vigueur du secteur national de la fabrication d'aliments et de boissons est fondamentale pour **la sécurité alimentaire, la résilience économique et la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale**.

Il est temps pour le Canada d'exploiter cette force.

Transformer les ambitions en investissements

Les gouvernements recommencent à mettre l'accent sur la productivité, les investissements, la résilience économique et l'importance de renforcer la capacité nationale des secteurs stratégiques. Dans cette optique, le gouvernement fédéral a désigné la sécurité alimentaire et l'augmentation de la production nationale à valeur ajoutée comme des priorités nationales.

Dans le secteur de la fabrication d'aliments et de boissons, le défi consiste à transformer ces ambitions en investissements.



Chaque année, des entreprises se demandent si elles devraient automatiser une chaîne de production, agrandir une installation existante, adopter de nouvelles technologies ou augmenter leurs volumes. Ces décisions dépendent de la capacité du Canada à offrir un environnement concurrentiel et prévisible pour les investissements. À l'heure actuelle, cet environnement est limité par **le ralentissement de la productivité, la hausse des charges d'exploitation et des coûts de transport, la persistance des pénuries de main-d'œuvre, la complexité réglementaire, les tensions commerciales avec les États-Unis et l'intensification de la concurrence internationale pour attirer les capitaux**. En plus de toucher les fabricants de toutes tailles, ces pressions finissent par déterminer dans quelle mesure le Canada peut augmenter et conserver sa capacité de fabrication d'aliments et de boissons.

Le Canada est un chef de file en matière de production agricole, mais ses activités nationales de transformation apportent moins de valeur ajoutée. Adoptée par le gouvernement fédéral, la Stratégie nationale de sécurité alimentaire reconnaît ce défi. Elle souligne que le PIB du secteur canadien de la transformation des aliments est seulement 10 % plus élevé que celui de l'agriculture primaire canadienne, alors qu'aux États-Unis et en Allemagne, cette proportion atteint environ 70 %. La Stratégie décrit également des lacunes dans les capacités de transformation nationales et fixe comme objectif d'augmenter la croissance du PIB du secteur de la transformation des aliments à **2,75 % par année**.

C'est l'occasion pour le Canada de créer de la valeur ajoutée.

Créer les conditions propices aux investissements

La Stratégie nationale de sécurité alimentaire est importante : elle reconnaît que la sécurité alimentaire ne se limite pas à la production agricole, puisqu'elle nécessite des capacités nationales pour transformer les cultures et produits du Canada en aliments et en boissons dont dépend sa population.

La Stratégie a commencé à mettre en place certains outils pour soutenir cet objectif. Le budget de 2026 devrait poursuivre sur cette lancée en abordant les conditions générales qui déterminent si les fabricants investissent, modernisent leurs installations et prennent de l'expansion au Canada.

Une étude récente de l'Institut canadien des politiques agroalimentaires (ICPA) pour le compte d'Aliments et boissons Canada démontre l'ampleur de cette occasion. L'ICPA constate que pour atteindre une croissance plus forte, il faut beaucoup plus qu'un simple programme gouvernemental. En effet, pour maximiser les gains, il faut **conjuguer les dépenses en immobilisations, l'innovation, la réforme réglementaire, la productivité et l'accès aux marchés avec un environnement commercial concurrentiel**.



L'ICPA estime que dans le contexte actuel, le PIB réel du secteur de la fabrication d'aliments et de boissons augmenterait d'environ **1,8 % par année jusqu'en 2035, ce qui est nettement inférieur à l'objectif de 2,75 % prévu dans la Stratégie nationale de sécurité alimentaire.**

L'analyse de l'ICPA démontre également ce qu'il est possible de réaliser en améliorant le contexte lié aux investissements et à la productivité. Entre 2017 et 2024, le secteur canadien de la fabrication d'aliments et de boissons a plus que doublé ses dépenses en immobilisations, qui sont passées d'environ 1,89 à 4,2 milliards de dollars. Parallèlement, le secteur a intensifié l'adoption des technologies et l'intensité en capital.

Le constat est clair : le Canada dispose des ressources agricoles, de la base de fabrication et des débouchés commerciaux dont il a besoin. En ce qui concerne le budget de 2026, la question est de savoir si le Canada va créer les conditions nécessaires pour que ces atouts lui permettent d'augmenter les investissements, la productivité et la production à valeur ajoutée sur son territoire.

RECOMMANDATIONS :

Aliments et boissons Canada formule sept recommandations pour le budget de 2026.

Recommandation 1 : Traduire en investissements les ambitions de transformation prévues par la Stratégie nationale de sécurité alimentaire

Demande budgétaire – *Faire des investissements à long terme dans la fabrication d'aliments et de boissons un pilier de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, dont le soutien fédéral aux investissements devrait atteindre au moins 2 milliards de dollars sur cinq ans. L'argent devrait notamment servir à augmenter la capacité de répondre à la demande avérée par l'entremise du Fonds de réponse stratégique et à adopter un flux d'investissements prévisibles sur plusieurs années dans la fabrication d'aliments et de boissons.*

La Stratégie a franchi une première étape importante en reconnaissant la nécessité d'accroître la production nationale à valeur ajoutée et en fixant l'**objectif de croissance du PIB du secteur de la transformation des aliments à 2,75 % par année.**

L'ICPA estime que si l'on maintenait le statu quo, le PIB du secteur de la fabrication d'aliments et de boissons augmenterait d'environ **1,8 % par année jusqu'en 2035, ce qui est nettement inférieur à l'objectif de la Stratégie.** Pour combler cet écart, il faut intensifier les dépenses en immobilisations, adopter de nouvelles technologies et accroître la productivité.

Le Fonds de réponse stratégique donne une première indication de la demande. ABC-FBC a vu d'un bon œil l'annonce initiale d'une enveloppe dédiée de 500 millions de dollars destinée à soutenir le secteur de la transformation d'aliments et de boissons et les investissements connexes dans le



secteur agroalimentaire; le montant a par la suite été fixé à 350 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie. Nous croyons comprendre que les demandes reçues à ce jour dépassent déjà les fonds disponibles.

ABC-FBC continue de consulter ses membres pour connaître leur expérience avec le processus de demande du Fonds et la conception du programme. La demande actuelle démontre déjà que **les fabricants canadiens sont prêts à investir et que l'enveloppe de financement actuelle ne leur permet pas de profiter de ces occasions.**

Le budget de 2026 devrait utiliser le Fonds pour :

- augmenter la capacité à investir dans des projets solides qui dépassent l'enveloppe actuelle;
- adopter un flux d'investissements prévisibles sur plusieurs années dans la fabrication d'aliments et de boissons en vertu de la Stratégie;
- favoriser l'automatisation, la modernisation, la création de nouvelles chaînes de production, l'agrandissement d'usines et les investissements dans des installations nouvelles;
- rendre les mesures de soutien accessibles aussi bien aux PME qu'aux sociétés phares et moduler les contributions en fonction de la taille des projets;
- offrir des modalités de financement souples, des critères d'admissibilité clairs et des délais de décision prévisibles.

L'analyse des programmes fédéraux sectoriels antérieurs par l'ICPA confirme le caractère déterminant de la conception des programmes. Ainsi, le soutien aux investissements donne de meilleurs résultats lorsqu'il est flexible, adapté, transparent et conçu en fonction de la réalité des entreprises bénéficiaires.

Recommandation 2 : Faire de la compétitivité réglementaire une priorité économique

Demande budgétaire – Faire de la fabrication d'aliments et de boissons un secteur prioritaire dans le cadre de l'examen fédéral du fardeau administratif en prévoyant un plan de travail interministériel à durée déterminée pour réduire les coûts réglementaires inutiles, accélérer l'octroi d'autorisations et rehausser la compétitivité du Canada sans compromettre la santé, la salubrité alimentaire ou les résultats environnementaux.

Compte tenu de son système de réglementation alimentaire fondé sur la science, le Canada jouit d'un avantage concurrentiel important. La protection de la santé et de la salubrité des aliments doit demeurer primordiale. Cela dit, la réglementation peut être à la fois efficace et concurrentielle, puisque l'un n'exclut pas l'autre.



ABC-FBC salue le travail du gouvernement fédéral par l'entremise du Bureau de réduction du fardeau administratif et son examen des règlements fédéraux. La prochaine étape serait donc de transformer ce travail en améliorations mesurables pour les secteurs où les exigences réglementaires ont une incidence directe sur les investissements, la productivité et la capacité à commercialiser leurs produits.

La fabrication d'aliments et de boissons devrait constituer une priorité.

Comme les fabricants sont soumis à des exigences émanant de divers ministères et organismes, ils doivent composer avec le chevauchement des obligations, de longs processus d'approbation et des coûts de conformité cumulatifs importants. L'analyse de l'ICPA confirme qu'un environnement réglementaire plus prévisible et plus efficace leur permettrait de débloquer des ressources pour investir, innover et adopter des technologies.

Le budget de 2026 devrait s'appuyer sur les démarches du gouvernement en matière de réduction du fardeau administratif et demander un examen coordonné au sein de Santé Canada, de l'ACIA, d'ECCC, d'AAC, d'ISDE et du Secrétariat du Conseil du Trésor pour :

- s'attaquer aux exigences désuètes, redondantes ou inutilement lourdes;
- examiner le coût cumulatif des exigences réglementaires fédérales;
- établir des normes de service mesurables et des délais plus prévisibles pour les décisions réglementaires;
- comparer les exigences et les délais d'approbation du Canada à ceux de ses principaux concurrents;
- voir les nouvelles propositions réglementaires d'envergure sous l'angle de la compétitivité et des investissements;
- améliorer la coordination entre les ministères fédéraux et les administrations provinciales et territoriales.

Les progrès devraient être mesurés et rendus publics, notamment en ce qui concerne la réduction du fardeau réglementaire, l'amélioration des normes de service et les répercussions sur les investissements et la productivité des entreprises.

L'objectif n'est pas d'éliminer la réglementation, mais bien de l'améliorer en la rendant prévisible, compétitive, efficace et fondée sur les risques.

Recommandation 3 : Constituer la main-d'œuvre nécessaire à l'expansion de la fabrication nationale d'aliments et de boissons

Demande budgétaire – Harmoniser le Plan des niveaux d'immigration du Canada et les priorités en matière d'immigration économique avec les besoins en main-d'œuvre du secteur de la fabrication



d'aliments et de boissons pour l'ensemble de l'année, notamment par des voies d'accès attirées à la résidence permanente pour les travailleurs expérimentés.

Le Canada ne peut pas accroître sa capacité nationale de fabrication d'aliments et de boissons sans la main-d'œuvre nécessaire pour l'exploiter.

Que ce soit en milieu rural ou dans les grands centres de fabrication urbains, les fabricants d'aliments et de boissons éprouvent des difficultés persistantes en matière de recrutement et de rétention du personnel. En plus de limiter la production actuelle, ces pénuries de main-d'œuvre pourraient poser un nouveau frein au Canada s'il réussit à attirer de nouveaux investissements et à atteindre l'objectif de croissance du secteur de la transformation alimentaire fixé par la Stratégie.

De plus en plus, le défi ne se résume pas à recruter des travailleurs, mais à retenir ceux qui travaillent déjà au Canada et qui contribuent à son économie. **Certaines entreprises membres d'ABC-FBC, qu'elles soient en milieu rural ou urbain, affirment que les titulaires d'un permis de travail ouvert représentent plus de 20 % de leur main-d'œuvre.** Ils occupent des postes permanents toute l'année et sont devenus indispensables au bon fonctionnement des usines. Or, dans bien des cas, ils ne disposent d'aucune voie d'accès fiable pour rester au Canada de façon permanente.

Les récents changements en matière d'immigration ont souligné la nécessité d'adopter une approche à plus long terme. Le gouvernement fédéral a fermé son Programme pilote sur l'agroalimentaire, alors que de nombreux emplois à l'année dans le secteur de la fabrication d'aliments ne disposent d'aucune voie d'accès claire vers la résidence permanente en vertu des programmes d'immigration économique existants.

Le budget de 2026 devrait :

- **désigner la fabrication d'aliments et de boissons comme un secteur prioritaire dans le prochain Plan des niveaux d'immigration et les priorités connexes en matière d'immigration économique;**
- **mettre en place une voie permanente menant à la résidence permanente pour les travailleurs expérimentés du secteur de la fabrication d'aliments et de boissons occupant des emplois à l'année, y compris dans les métiers qui sont laissés pour compte par les volets d'immigration de travailleurs hautement qualifiés;**
- **maintenir, au minimum, le plafond de 20 % du Programme des travailleurs étrangers temporaires pour le secteur de la fabrication d'aliments et offrir un traitement équivalent au secteur de la fabrication de boissons lorsque ses employeurs composent avec des pénuries de main-d'œuvre avérées et persistantes;**



- rétablir **la durée des permis de travail dans les postes à bas salaire à deux ans dans le secteur de la transformation alimentaire**, compte tenu de la nature permanente et à l'année de ces emplois;
- harmoniser les programmes d'immigration, de formation professionnelle et de perfectionnement de la main-d'œuvre avec les métiers spécialisés, les professions techniques, les postes de production et les emplois liés à l'automatisation nécessaires à la modernisation continue du secteur.

Le système canadien d'immigration devrait soutenir les secteurs économiques que le gouvernement fédéral considère comme porteurs de croissance. **Si le Canada souhaite produire davantage d'aliments et de boissons sur son territoire, il doit modifier ses politiques de main-d'œuvre et d'immigration en conséquence.**

Recommandation 4 : Réduire les coûts structurels liés à la fabrication et au transport des aliments et boissons au Canada

Demande budgétaire – *Réduire les coûts liés à l'énergie, au carburant et au transport de marchandises qui nuisent à la compétitivité du secteur canadien de la fabrication et augmentent les coûts du système alimentaire.*

La fabrication d'aliments et de boissons est un secteur à forte intensité d'énergie, de transport et de logistique.

Les intrants doivent être acheminés vers les usines. Ensuite, les produits doivent être transformés, réfrigérés et conditionnés. Enfin, les produits finis doivent être acheminés vers les centres de distribution, les détaillants, les restaurants et les marchés d'exportation. **Ces coûts sont intégrés dans le prix de production des aliments et boissons au Canada.**

Conscient du lien entre le coût du carburant et l'accessibilité financière, le gouvernement fédéral a temporairement suspendu la taxe d'accise sur l'essence en 2026, y compris sur le diesel. Le budget de 2026 devrait s'appuyer sur cette reconnaissance et se pencher sur des mesures ciblées ou permanentes pour réduire les coûts liés au carburant et au transport dans les chaînes d'approvisionnement des aliments et des boissons.

Le budget de 2026 devrait également :

- veiller à ce que les politiques énergétiques et de tarification du carbone ne placent pas les fabricants canadiens d'aliments et de boissons loin derrière leurs concurrents internationaux;



- investir dans les infrastructures ferroviaires, portuaires, routières, intermodales et des chaînes du froid essentielles au transport des aliments, des boissons et de leurs ingrédients;
- élaborer des protocoles d'urgence et de transport prioritaire pour les aliments et boissons périssables et essentiels en cas de perturbations majeures des transports;
- considérer la fabrication d'aliments et de boissons et leurs chaînes d'approvisionnement essentielles comme des infrastructures économiques critiques.

Au final, il serait plus durable de réduire les coûts à la source que de compenser leur augmentation, une fois que les produits ont parcouru le système alimentaire.

Recommandation 5 : Exempter les produits agricoles et agroalimentaires des contre-mesures tarifaires sur les produits des États-Unis

Demande budgétaire – *Éviter de soumettre les aliments et boissons, ainsi que le matériel de conditionnement, l'équipement de transformation, les engrais, les aliments pour animaux, la machinerie agricole et les pièces de rechange à des droits de douane de rétorsion. Pour le reste du matériel et pièces industriels servant à la fabrication d'aliments et de boissons et ne faisant pas partie intégrante du processus, élargir les remises horizontales existantes pour inclure les fournitures essentielles soumises aux contre-mesures tarifaires sur les produits des États-Unis et éviter que des coûts cumulatifs ne se répercutent soudainement sur les chaînes d'approvisionnement alimentaires.*

En Amérique du Nord, comme c'est le cas pour d'autres secteurs critiques, les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires sont hautement intégrées. Les produits agricoles de base, le matériel de conditionnement, les pièces d'équipement et d'autres intrants de qualité alimentaire traversent souvent les frontières à plusieurs reprises avant d'être transformés en produits à valeur ajoutée. Ces dynamiques de la chaîne d'approvisionnement dépendent d'une multitude de facteurs, dont la proximité géographique, les récoltes saisonnières et l'insuffisance de l'offre nationale. Par exemple, dans le cas des légumes en conserve, la seule boîte en acier peut représenter jusqu'à 40 % du coût total. L'imposition de droits de douane sur ces intrants essentiels, pour lesquels il existe souvent peu ou pas de solutions de remplacement auprès de fournisseurs nationaux, augmente inévitablement le coût de production des aliments au Canada et affaiblit notre compétitivité face aux produits alimentaires importés et meilleur marché qui, eux, ne sont pas assujettis à des mesures commerciales de rétorsion.



Recommandation 6 : Harmoniser les pratiques de recyclage et de gestion circulaire des matières à l'échelle nationale

Demande budgétaire – *Mettre sur pied un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) et les politiques applicables aux emballages et au papier afin d'élaborer :*

- *des définitions, des catégories de matières et des méthodes de déclaration harmonisées;*
- *des méthodes cohérentes pour calculer les redevances;*
- *une stratégie pour remédier aux lacunes des marchés finaux de matières recyclées;*
- *une meilleure concordance entre les objectifs environnementaux et les réalités de la concurrence.*

Ce groupe devrait travailler en étroite collaboration avec les principaux intervenants, tels que les organismes de responsabilité des producteurs, compte tenu de leur rôle dans la mise en œuvre des programmes de REP et de leurs démarches continues pour favoriser l'harmonisation des programmes.

Incidence sur la fabrication nationale : Les programmes de REP sont actuellement fragmentés à l'échelle nationale, ce qui entraîne des coûts de conformité considérables, des chevauchements administratifs et des inefficacités opérationnelles pour les entreprises exerçant leurs activités au Canada. Les fabricants sont de plus en plus appelés à composer avec de multiples systèmes de déclaration ainsi que des définitions de matières et des barèmes de frais qui varient d'une province ou d'un territoire à l'autre. Parallèlement, les frais de REP ont quadruplé dans certaines provinces au cours des dernières années, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les fabricants d'aliments et de boissons en réduisant leurs marges, en nécessitant de coûteuses refontes des emballages et en retardant les investissements. Rien qu'en 2026, les producteurs ont encaissé des hausses massives de ces frais. De l'ordre de 20 % à 150 %, ces hausses ont provoqué un choc financier immédiat et déstabilisateur pour les fabricants. Les hausses de frais de REP découlent en grande partie de l'obligation, pour les producteurs, d'assumer à eux seuls d'importantes dépenses en immobilisations pour atteindre les cibles de récupération ambitieuses fixées par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les recycleurs et les transformateurs doivent également être assurés de la demande future avant d'investir dans l'augmentation de leurs capacités de tri et de transformation; sans engagements prévisibles de la part des marchés finaux, l'investissement sera difficile à justifier. Parallèlement, lorsqu'ils souhaitent intégrer des matières recyclées, les marchés finaux se heurtent à un autre obstacle : la résine recyclée de haute qualité fait souvent l'objet d'une offre limitée et est plus



coûteuse que le plastique vierge, ce qui rend difficile l'adoption à grande échelle. Cette dynamique de l'œuf et de la poule limite les retombées environnementales. Bien que les programmes de REP contribuent à stimuler les investissements dans les infrastructures, il faut du temps pour construire ou agrandir les installations nécessaires dans le but d'accroître la capacité de recyclage. Entre-temps, compte tenu de la faiblesse des prix du plastique vierge et de l'offre limitée de résine recyclée de haute qualité, le coût des matières recyclées demeure prohibitif par rapport à celui des matières vierges, et le gouvernement doit intervenir pour combler cet écart.

Incidence sur l'inflation alimentaire : Les coûts supplémentaires finissent par se répercuter sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et exercent une pression haussière sur les prix des aliments alors qu'un ménage canadien sur quatre dépend déjà des banques alimentaires. Selon une [estimation réalisée par l'Université Dalhousie en 2026](#), les coûts liés à la REP ajoutent entre 0,3 et 0,8 point de pourcentage à l'inflation des produits d'épicerie. Ce chiffre est encore plus élevé pour certaines catégories de produits à forte intensité d'emballage, comme les plats préparés, les soupes, les sauces ainsi que les aliments et boissons surgelés, où les coûts liés à la REP ajoutent à eux seuls des pressions inflationnistes de l'ordre de 1 % à 1,5 %.

Une approche nationale mieux harmonisée permettrait de réduire les coûts inutiles, d'améliorer l'efficacité et de stimuler les investissements et l'innovation pour mieux concilier les objectifs environnementaux et la compétitivité économique.

Recommandation 7 : Rétablir la prévisibilité de la politique en matière de droits d'accise sur l'alcool

Demande budgétaire – Éliminer l'indexation automatique des droits d'accise sur l'alcool en fonction de l'inflation et veiller à ce que toute nouvelle hausse de ces droits soit soumise au processus budgétaire et parlementaire habituel.

Comme le reste du secteur, les fabricants canadiens de boissons subissent des pressions en matière de main-d'œuvre, d'énergie, d'emballage, de transport, de dépenses en immobilisations et d'incertitudes sur le plan des marchés internationaux.

L'indexation automatique des droits d'accise représente un coût supplémentaire, qui s'applique sans égard à la conjoncture économique, aux conditions de concurrence ou à la capacité des producteurs à absorber les hausses de coûts.

Le budget de 2026 devrait éliminer l'indexation automatique en fonction de l'inflation et geler les taux des droits d'accise sur l'alcool en attendant un examen approfondi de la compétitivité du cadre fiscal canadien en matière d'alcool.



Les prochaines hausses de droits devraient faire l'objet de décisions délibérées soumises à l'examen du Parlement, par opposition à des hausses annuelles automatiques.

Conclusion : de la sécurité alimentaire à la vigueur économique

Le Canada a déjà un objectif. La Stratégie nationale de sécurité alimentaire a pour but de transformer encore plus d'aliments au pays, d'accroître l'autosuffisance et d'accélérer la croissance du secteur canadien de la fabrication d'aliments et de boissons. Le défi pour le budget de 2026 consiste à créer les conditions nécessaires à cet objectif.

Les données vont toutes dans le même sens.

Les dépenses en immobilisations augmentent la productivité. La certitude réglementaire permet aux entreprises d'investir et d'innover sans crainte. L'accès à des marchés plus vastes favorise les économies d'échelle. Une main-d'œuvre fiable permet aux usines d'élargir leurs activités. La compétitivité des coûts liés à l'énergie et au transport détermine si la production demeure économiquement viable.

Dans un contexte commercial mondial de plus en plus incertain, la capacité de fabrication nationale constitue en soi une source de sécurité économique.

Le Canada cultive des produits agricoles exceptionnels, mais ses débouchés économiques ne s'arrêtent pas aux portes de la ferme.

Plus nous transformons d'aliments ici, plus nous conservons de valeur ici, que ce soit par des emplois, des investissements, de l'innovation, des exportations et des marchés plus solides pour l'agriculture canadienne. Le budget de 2026 devrait donc éviter de considérer la fabrication d'aliments et de boissons comme un simple élément du système alimentaire et reconnaître ce secteur pour ce qu'il est : **une source de capacité sectorielle stratégique.**

Alors que les gouvernements du monde entier se disputent les investissements et que le Canada doit composer avec une incertitude sans précédent qui plane sur sa plus importante relation commerciale, le choix est de plus en plus clair.

Nous pouvons exporter notre potentiel agricole pour que d'autres pays le transforment ou nous pouvons élargir nos capacités pour transformer ce potentiel en force économique ici même, chez nous.